

## Section du Pas-de-Calais

**Jean-Pierre Dumont**

**Président**

Cher(e) Compagnon,

Conformément à l'article 19 des statuts et à l'article R19 du règlement intérieur de notre association, j'ai le plaisir de vous inviter à honorer de votre présence notre 47ème Assemblée Générale qui se tiendra le samedi 22 mars 2025 à la salle d'Acthergal, rue Cassin à Vermelles, 62.

Le Comité Départemental serait particulièrement heureux de vous rencontrer à cette occasion et vous informer sur les activités de notre association.

### ORDRE DU JOUR

- 9 h-9 h 45** Accueil des membres de l'Ordre National du Mérite et leurs conjoints+ vote ;
- 9 h 45** Mot d'accueil par le Vice-Président Yvon Lejeune, délégué du secteur ;
- 9 h 50** Mot d'accueil de Monsieur Alain De Carrion, maire de Vermelles ;
- 10h** Ouverture de l'Assemblée Générale ;  
Clôture des votes ;  
Rapport moral par Jean-Pierre DUMONT – Président ;  
Rapport d'activités par Jean-François HASPELAGH, Secrétaire ;  
Rapport financier par Philippe HERMANT, trésorier ;  
Votes sur les différents rapports et proclamation du résultat du scrutin ;  
Approbation de la liste des représentants du Comité ANMONM62 qui voteront lors de l'Assemblée générale nationale ;
- 11 h 00** Clôture des travaux de l'assemblée départementale ;
- 11 h 15** Intervention du conférencier Jean-Yves AUTEXIER (la citoyenneté) ;
- 11 h 30** Discours de Monsieur le Préfet ;
- 11 h 45** Départ pour le monument aux morts et dépôt de gerbes ;
- 12 h 15** Vin d'honneur offert par l'ANMONM 62, dans la salle Acthergal ;
- 13 h 15** Repas au restaurant Taigneville 62 route nationale à Vermelles.

### CANDIDATURES (5 postes à pourvoir)

Les membres de la section qui souhaitent renouveler leur poste au sein du comité se sont déjà manifestés ; ceux qui, après avoir rendu service à l'Ordre, à l'association nationale et à la section qui postuleraient pour entrer au Comité doivent faire connaître leur intention au Président pour le 1<sup>er</sup> mars 2025 dernier délai. Ils doivent en tous cas être adhérents depuis un an à la date du 22 mars 2025, et avoir acquitté leur cotisation annuelle. Les candidatures doivent être accompagnées d'un *curriculum vitae* énumérant les services rendus.

## VOTE DES RAPPORTS

Pour respecter l'horaire, vous êtes invités à faire connaître au Président – Jean-Pierre Dumont, 860 avenue de Calais – 62730 MARCK - [jpg.dumont@gmail.com](mailto:jpg.dumont@gmail.com) – les sujets d'intérêt général que vous souhaiteriez aborder dans les rapports inscrits à l'ordre du jour. Les réponses seront, dans la mesure du possible, apportées par les rapporteurs lors de l'Assemblée Générale, et les votes interviendront aussitôt après, sans aucune intervention extérieure au Comité.

## POUVOIR

Les Compagnons qui ne peuvent pas être présents à l'Assemblée Générale sont priés de retourner, avant le 1<sup>er</sup> mars 2025, le pouvoir ci-joint dûment complété à Jean-François Haspeslagh, 3 Rue Émile Blond – 62600 Groffliers, ou par mail [patejef.haspeslagh@orange.fr](mailto:patejef.haspeslagh@orange.fr)

## PRÉCISIONS DIVERSES

Vous êtes invités à porter vos décorations pendantes.

Ci-joint le compte rendu financier et les divers documents relatifs à cette assemblée.

Le service d'accueil vous remettra votre bulletin de vote à l'arrivée (ou vos bulletins en cas de procurations).

Le Trésorier se tiendra à votre disposition pour percevoir, éventuellement, le versement de votre cotisation 2025, au cas où vous ne l'auriez pas acquittée comme déjà rappelé dans notre dernier bulletin de liaison.

Sans les cotisations et les dons de nos adhérents, notre association ne peut vivre.

Ne peuvent prendre part au vote que les membres à jour de leur cotisation 2024.

Nous vous rappelons que la cotisation 2025 est de 35 euros, auxquels s'ajoutent éventuellement 16 euros pour la revue « Le Mérite » et les dons à votre convenance.

Pour le repas, nous vous prions de faire retour pour le 1<sup>er</sup> mars du questionnaire joint dûment complété et accompagné du règlement à Jean-François Haspeslagh, 3 Rue Émile Blond – 62600 Groffliers

**Le délai d'inscription doit être scrupuleusement respecté, (merci de votre compréhension).**

En attendant de vous rencontrer à notre Assemblée Générale annuelle, Je vous prie de croire, cher(e) Compagnon, à mes sentiments cordiaux et dévoués.

Marck, le 20 février 2025



**Jean-Pierre DUMONT**  
Président départemental

Le vote par procuration étant admis par l'article R19 du règlement intérieur de notre association nationale, le Comité Départemental propose aux Compagnons qui ne peuvent assister à l'Assemblée Générale de libeller leur pouvoir en utilisant l'une des deux formules suivantes :

Formule N° 1 : pour un(e) Compagnon de votre choix présent(e) à l'assemblée (Nom, prénom) ;

Formule N° 2 : à l'un des membres du Comité départemental.



**Section ANMONM du Pas-de-Calais  
POUVOIR**

Le Compagnon : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Donne pouvoir (rayer la mention inutile)

Formule N° 1 : au Compagnon \_\_\_\_\_ qui se rendra à l'Assemblée Générale ;

Formule N° 2 : au Compagnon \_\_\_\_\_ en cas d'absence du premier nommé.

Pour le représenter à l'Assemblée Générale du samedi 22 mars 2025 à Vermelles, et prendre en son nom toutes les décisions qu'il jugera utiles. **Si les deux sont absents, le pouvoir est nul.**

Date : \_\_\_\_\_

**Signature,**

**Précédée de la mention  
« BON POUR POUVOIR »**

## RÉSERVATION DE REPAS

Les Compagnons souhaitant participer au repas sont invités à **retourner le bon de réservation** dûment complété à Jean-François Haspesslagh, 3 Rue Émile Blond - 62600 Groffliers **pour le 1<sup>er</sup> mars 2025** accompagné du **règlement libellé à l'ordre de ANMONM 62** :

### MENU

**Entrée : Filet de Saint Pierre sauce aux poireaux et son riz sauvage**

**Plat : Suprême de pintade, sauce salardaise accompagné de deux légumes assortis**

**Fromage : Trois fromages, salade et beurre à l'assiette**

**Dessert : Bavaroise multi fruits**

**Boissons : vin, blanc et rouge, 1 bouteille pour 6, eau plate et gazeuse, café.**



Le Compagnon (Nom, prénom) : \_\_\_\_\_

Réserve son repas de l'Assemblée Générale du 22 Mars 2025,

Nombre d'invités : \_\_\_\_\_

Total réservations : \_\_\_\_\_ x 40 € = \_\_\_\_\_ €

Accompagné du règlement libellé à l'ordre de **ANMONM 62**